

FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT: SPARKLE

Page 1

SECTION 01: PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

FABRICANT/FOURNISSEUR..... LES INVESTISSEMENTS B.S.C. INC.
ADRESSE DE FABRICANT/FOURNISSEUR..... 109 IBER RD, UNIT #3, OTTAWA, ON K2S 0X5 613-744-8896
NOM DU PRODUIT..... SPARKLE
UTILISATION DU PRODUIT..... NETTOYEUR DE VITRE
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE CANUTEC 613-996-6666

SECTION 02: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS



ITINÉRAIRE D'ENTRÉE:

CONTACT AVEC LA PEAU IL NE CAUSE AUCUNE IRRITATION IMPORTANTE DE LA PEAU APRES UNE EXPOSITION DE COURTE DUREE.
ABSORPTION PAR LA PEAU N.D.
CONTACT AVEC LES YEUX..... IRRITANT POUR LES YEUX. L'EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE L'OEIL.
INHALATION..... IRRITATION DU SYSTEME RESPIRATOIRE, MAL DE TETE, NAUSEE, INCOORDINATION, SOMNOLENCE ET PERTE DE CONNAISSANCE.
INGESTION BIEN QUE L'INGESTION EST PEU PROBABLE, LE LIQUIDE IRRITERAIT LE SYSTEME DIGESTIF SI C'EST AVALE. L'INGESTION DE CE PRODUIT PEUT CAUSER MAL DE TETE, ETOURDISSEMENT, FATIGUE ET DEPRESSION DU SYSTEME NERVEUX CENTRAL.
EFFETS/SYMPTOMS D'EXPOSITION AIGUË..... IL PEUT Y AVOIR EXPOSITION AU PRODUIT PAR INHALATION, INGESTION OU PAR CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX.
EFFETS/SYMPTOMS D'EXPOSITION CHRONIQUE .. LE CONTACT PROLONGE ET REPETE DE CE PRODUIT AVEC LA PEAU PEUT CAUSER DEGRAISSEMENT ET UN DESSECHEMENT DE LA PEAU SE TRADUISANT PAR UNE IRRITATION ET UNE DERMITE.
CONDITIONS MÉDICALES GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION..... LES CONDITIONS OCULAIRES, CUTANÉES ET RESPIRATOIRES PRÉ-EXISTANTES PEUVENT ÊTRE AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION A CE PRODUIT.

SECTION 03: IDENTIFICATION DES RISQUES

INGRÉDIENTS DANGEREUX	C.A.S. #	%	VLE	DL50	CL50
ALCOOL D'ISOPROPYLE	67-63-0	3 - 7	ACGIH; 400 PPM VLE; 200 PPM MPT OSHA; 400 PPM MPT; 980 MG/M3 VLE; 500 PPM VLE. DIVS; 2000 PPM	12870 MG/KG (CUTANÉ, LAPIN) 3600 MG/KG (ORALE, SOURIS) 5045 MG/KG (ORALE, RAT)	12000 PPM/8H (IHL, RAT)

SECTION 04: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU RINCEZ LA PEAU TOUCHÉE PAR ÉCOULEMENT DOUX D'EAU TIÈDE POUR AU MOINS 20 MINUTES. LORS DU RINCAGE, RETIRER LE VÊTEMENT CONTAMINÉ. LAVÉ PENDANT 15 MINUTES AVEC DU SAVON DOUX ET DE L'EAU, LA PEAU CONTAMINÉE. SI UNE IRRITATION A LIEU ET SI ELLE PERSISTE, OBTENIR UN SOINS MÉDICAL.
CONTACT AVEC LES YEUX..... RINCER LES YEUX AVEC DE L'EAU POUR AU MOINS 15 MINUTES EN GARDANT LES PAUPIÈRES OUVERTES. OBTENIR DES SOINS MÉDICAUX LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE APRES AVOIR PRODIGUE LES PREMIERS SOINS.
INHALATION..... ÉLOIGNER LA PERSONNE INCOMMODEE DE L'ENDROIT CONTAMINÉE, SI NÉCESSAIRE. OBTENIR DES SOINS MÉDICAUX.
INGESTION NE PAS FAIRE VOMIR. NE RIEN DONNER PAR LA BOUCHE A UNE

NOTES AU MÉDECIN

PERSONNE SANS CONNAISSANCE OU EN CONVULSION. EVITER L'ASPIRATION DANS LES POUMONS EN AYANT LES INDIVIDUS TOURNES SUR LEUR COTE GAUCHE. SI UN VOMISSEMENT A LIEU SPONTANEMENT, GARDER LA TETE PLUS BASSES QUE LA HANCHE AFIN DE PREVENIR L'ASPIRATION DE LIQUIDE DANS LES POUMONS. OBTENIR UN SOINS MEDICAL IMMEDIATEMENT.
 SI DES SYMPTOMES TELS QUE LA PERTE DU REFLEXE PHARYNGE, DES CONVULSIONS OU LA PERTE DE CONNAISSANCE SURVIENNENT AVANT QUE LA PERSONNE AIT VOMI, ENVISAGER LA POSSIBILITE DE PROCEDER A UN LAVAGE GASTRIQUE AVEC UNE SONDE ENDOTRACHEALE A BALLONNET. LE METABOLISME DE L'ISOPROPANOL FORME DE L'ACETONE QUI PEUT ETRE DECELEE DANS L'URINE ET DANS L'AIR EXPIRE. CONTRAIREMENT A CE QUI SE PASSE EN CAS D'ACIDOSE DUE AU DIABETE, L'ACIDOSE SE PRODUIRA SANS HYPERGLYCEMIE. L'HEMODYALISE DOIT ETRE ENVISAGEE DANS LES CAS D'INTOXICATION AIGUE.

SECTION 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

RISQUES D'INFLAMMABILITÉ	INFLAMMABLE
AGENTS D'EXTINCTION	POUDRE, GAZ CARBONIQUE, MOUSSE ANTIALCOOL, BROUILLARD D'EAU.
POINT D'ÉCLAIR.....	52.1 °C / 54 °F
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE (% PAR VOLUME).....	N.D.
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE (% PAR VOLUME).....	N.D.
TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION.....	>425 °C / 797 °F
MESURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	LES VAPEURS FORMENT UN MELANGE EXPLOSIF/INFLAMMABLE DANS L'AIR ENTRE LES LIMITES SUPERIEURE ET INFERIEURE D'INFLAMMABILITE. NE PAS ENTRER DANS LES ESPACES CONFINES SANS PORTER DES VETEMENTS DE PROTECTION ADEQUATS AINSI QU'UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME A PRESSION POSITIVE. EVACUER L'ENDROIT DANGEREUX. UTILISER DE L'EAU POUR REFROIDIR LES CONTENANTS EXPOSES AU FEU. LES CONTENEURS PEUVENT EXPLOSER DANS DE LA CHALEUR OU UN INCENDIE. VAPOURS MAY CONCENTRATE IN CONFINED AREAS. LES CONTENEURS EXPOSES A DE LA CHALEUR INTENSE D'INCENDIES DOIVENT ETRE REFROIDIS AVEC DE L'EAU POUR PREVENIR LA FORMATION DE LA PRESSION DE VAPEUR QUI POURRAIT MENER A UNE RUPTURE DU CONTENEUR. LES SURFACES DE CONTENEUR EXPOSEES A UN CONTACT DIRECT A DE LA FLAMME DOIVENT ETRE REFROIDIES AVEC DE GRANDES QUANTITES D'EAU POUR RREVENIR L'AFFAIBLISSEMENT DE LA STRUCTURE DU CONTENEUR. COMBATTRE L'INCENDIE A DISTANCE. RESTER TOUJOURS A L'ECART DES BOUTS DES CONTENEURS A CAUSE DU POTENTIEL D'EXPLOSION. INFLAMMABLE.
RISQUES PEU COMMUNS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION	N.D.
PUISANCE EXPLOSIVE.....	N.D.
SENSIBILITÉ AUX CHOCS MÉCANIQUE.....	N.D.
SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES ÉLECTROSTATIQUES	N.D.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.....	MONOXYDE DE CARBONE ET GAZ CARBONIQUE PRODUITS LORS DE LA COMBUSTION.

SECTION 06: MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTEL.....	AVERTIR QUE CE PRODUIT EST INFLAMMABLE. ELIMINER TOUTES LES SOURCES D'INFLAMMATION. ISOLER LES LIEUX DANGEREUX ET Y INTERDIRE L'ACCES. ESSAYER DE SE TENIR DANS LE SENS DU VENT PAR RAPPORT AU PRODUIT REPANDU. EVITER TOUT CONTACT DIRECT AVEC LA MATIERE. LES VETEMENTS SATURES DOIVENT ETRE ENLEVES IMMEDIATEMENT AFIN DE PREVENIR TOUT RISQUE D'INFLAMMABILITE. PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE APPROPRIE (S'IL Y A LIEU) AINSI QUE DES VETEMENTS DE
--	--

PROTECTION. N'ARRETER LES FUITES QUE S'IL EST PRUDENT DE LE FAIRE. SUR TERE, ENDIGUER; SUR L'EAU, FAIRE UN BARRAGE. SE SERVIR D'EAU PULVERISEE POUR SUPPRIMER LES VAPEURS; EMPECHER CETTE EAU DE SE REPANDRE. EN CAS D'UNE GRANDE QUANTITES REPANDUE, ENLEVER PAR UN MOYEN MECANIQUE ET METTRE DANS DES CONTENANTS. ABSORBER LES RESIDUS OU LES PETITES QUANTITES REPANDUES AVEC UNE MATIERE ABSORBANTE ET METTRE DANS DES CONTENANTS HERMETIQUES AVANT DE S'EN DEBARRASSER. PRODUITS RECOMMANDES: SABLE OU TERRE. RINCER LES LIEUX A GRANDE EAU POUR ENLEVER TOUTES LES TRACES DE RESIDUS. SE DEBARRASSER DU PRODUIT RECUPERE CONFORMEMENT AUX DIRECTIVES D'ELIMINATION. AVERTIR LES AGENCES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT APPROPRIEES.

SECTION 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCEDURES DE MANUTENTION ET L'EQUIPEMENT.....

INFLAMMABLE. NE PAS EFFECTUER D'OPERATIONS DE DECOUPAGE, DE FORAGE, DE MEULAGE, DE SOUDAGE OU AUTRES SUR OU PRES CONTENANTS. LES VAPEURS SONT PLUS LOURDES QUE L'AIR; ELLES PEUVENT SE DEPLACER SUR DES DISTANCES CONSIDERABLES JUSQU'A UNE SOURCE DE FEU ET PROVOQUER UN RETOUR DE FLAMME. LES CONTENANTS VIDES PEUVENT RENFERMER DES RESIDUS DU PRODUIT DANGEREUX. METTRE A LA TERRE L'EQUIPEMENT FIXE AINSI QUE LES CONTENANTS QUI SERVENT AU TRANSVASEMENT ET LE MATERIEL DE FACON A PREVENIR L'ACCUMULATION D'ELECTRICITE STATIQUE. LES SURFACES CHAUDES PEUVENT SUFFIRE A ENFLAMMER LE PRODUIT MEME EN L'ABSENCE D'ETINCELLES OU DE FLAMMES. ETEINDRE LES LAMPES PILOTES, LES CIGARETTES ET FERMER TOUTES LES AUTRES SOURCES D'INFLAMMATION AVANT D'UTILISER CE PRODUIT ET JUSQU'A CE QUE TOUTES LES VAPEURS SE SOIENT DISSIPES. NE PAS UTILISER DE PRESSION POUR VIDER LES FUTS. EVITEZ DE RESPIRER LES VAPEURS ET CONTACT PROLONGE OU REPETE AVEC LA PEAU. LE CANIVEAU A SOUILLE L'HABILLEMENT AVANT LA REUTILISATION. EMPLOYEZ LA BONNE HYGIENE PERSONELLE. SECHER LES VETEMENTS CONTAMINES A L'AIR SEC DANS UN ENDROIT BIEN VENTILE AVANT DE LES NETTOYER. L'OUVERTURE ET LA FERMETURE FREQUENTE DES CONTENANTS ET L'EXPOSITION REPETEE A L'AIR EST A EVITER CAR DES PEROXYDES EXPLOSIFS PEUVENT ETRE FORMS.

D'ENTREPOSAGE

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS, SEC ET BIEN VENTILE, LOIN DE LA CHALEUR ET DES SOURCES D'INFLAMMATION. UTILISER UN SYSTEME DE VENTILATION A L'EPREUVE DES EXPLOSIONS DE FACON A PREVENIR L'ACCUMULATION DES VAPEURS. PEUT ATTAQUER L'ALUMINIUM A TEMPERATURE ELEVEE.

SECTION 08: CONTRÔLES D'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE

CONTROLES D'INGENIERIE.....

FORTEMENT RECOMMANDEE A L'INTERIEUR DE FACON A PREVENIR LES EMISSIONS FUGITIVES. LES APPAREILS ELECTRIQUES ET MECANQUES DOIVENT ETRE A L'EPREUVE DES EXPLOSIONS. EN PRESENCE DE PERSONNEL NON PROTEGE, LA CONCENTRATION DU PRODUIT DANS L'AIR DOIT ETRE MAINTENUE SOUS LA CONCENTRATION MAXIMALE ADMISSABLE. AIR D'APPOINT: DOIT TOUJOURS ETRE FOURNI POUR REMPLACER L'AIR REJETE (DE FACON GENERALE OU LOCALE). VENTILATION LOCALE RECOMMANDEE LORSQUE LE SYSTEME DE VENTILATION MECANIQUE EST INSUFFISANT POUR MAINTENIR LA CONCENTRATION DU PRODUIT DANS L'AIR DU LIEU DE TRAVAIL SOUS LA LIMITE D'EXPOSITION CONSEILLEE. LORSQU'IL FAUT PENETRER DANS UN ESPACE CLOS (PAR EXEMPLE, DES RESERVOIRS DE STOCKAGE), OBSERVER LA MARCHE A SUIVRE APPROPRIEE, Y COMPRIS EN CE QUI A TRAIT A LA VENTILATION ET A LA VERIFICATION DE L'AIR DU RESERVOIR.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION PERSONELLE: PROTECTION DE LA PEAU.....

DES VETEMENTS RESISTANT AU PRODUIT (TABLIER, COMBINAISON)

	DOIVENT AUSSI ETRE PORTES DAN LES ESPACES CLOS OU LORSQUE LE RISQUE DE CONTACT AVEC LA PEAU EST ENCORE PLUS ELEVE. DES GANTS RESISTANTS (VITON, NITRILE) DOIVENT TOUJOURS ETRE PORTES LORS DE LA MANIPULATION DE CE PRODUIT.
PROTECTION DES LES YEUX ET DU VISAGE.....	DES LUNETTES DE SECURITE DOIVENT TOUJOURS ETRE PORTEES.
PROTECTION RESPIRATOIRE	SI L'EXPOSITION DEPASSE LES LIMITES POUR LE LIEU DE TRAVAIL, UTILISER LE RESPIRATEUR APPROPRIE HOMOLOGUE PAR LE NIOSH. UTILISER UN RESPIRATEUR A CARTOUCHE FILTRANTE PROTEGEANT CONTRE LES VAPEURS ORGANIQUES HOMOLOGUE PAR LE NIOSH OU UN RESPIRATEUR A ADDUCTION D'AIR HOMOLOGUE PAR LE NIOSH. EN CAS DE CONCENTRATIONS ELEVEES DANS L'AIR, UTILISER UN RESPIRATEUR A ADDUCTION D'AIR HOMOLOGUE PAR LE NIOSH, SOIT AUTONOME OU A CANALISATION D'AIR FONCTIONNANT EN PRESSION POSITIVE INTERMITTENTE.
MESURES D'HYGIENE	PREVOIR UN POSTE DE LAVAGE DES YEUX A PROXIMITE. DES SOUCHES DOIVENT ETRE DISPONIBLES EN CAS D'URGENCE.

SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	LIQUIDE
APPARENCE & ODEUR.....	COULEUR BLEUE – ODEUR D'ALCOOL
LIMITE DE DÉTECTION OLFECTIVE	N.D.
DENSITÉ.....	~ 0.990
TENSION DE VAPEUR (MMHG).....	N.D.
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1).....	N.D.
TAUX D'ÉVAPORATION	N.D.
POINT D'ÉBULLITION	98°C
POINT DE CONGÉLATION	-1°C
PH	10
SOLUBILITÉ (% DE W/W).....	SOLUBLE.
COEFFICIENT DE PARTAGE HUILE/EAU	N.D.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ	STABLE
CONDITIONS À ÉVITER	EVITER LA CHALEUR EXCESSIVE, LES FLAMMES NUES ET TOUTES LES SOURCES D'INFLAMMATION.
INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER).....	EVITER LA CONTACT AVEC LES AGENTS OXYDANTS PUISSANTS ET LES ACIDES. ALUMINIUM A HAUTES TEMPERATURES.
PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION.....	VOIR SECTION 5
POLYMÉRISATION DANGEREUSE	NE SE PRODUIRA PAS

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

LIMITES D'EXPOSITION	VOIR SECTION 3
DL50.....	VOIR SECTION 3
CL50.....	VOIR SECTION 3
POUVOIR IRRITANT	CE PRODUIT EST IRRITANT POUR LES YEUX MAIS IL NE CAUSE AUCUNE IRRITATION IMPORTANTE DE LA PEAU APRES UNE EXPOSITION DE COURTE DUREE.
SENSIBILISATION AU PRODUIT.....	IL NEST PAS UN AGENT DE SENSIBILISATION DE LA PEAU.
CANCÉROGÉNÉCITÉ	L'ISOPROPYL ALCOOL TEST A NEGATIF A DEUX EPREUVES DE MUTAGENITE; EPREUVES SUR LA SOURIS MICRONUCLEUS ET LE HAMSTER OVARY CHINOIS.
EFFETS SUR LA REPRODUCTION.....	N.D.
TÉRATOGENÉCITÉ.....	ADMINISTRE PAR VOIE ORALE A DES RATS ET DES LAPINS, L'ISOPROPANOL CAUSE UNE DIMINUTION DU POIDS DU FOETUS CHEZ LES RATS D DES DOSES CONDUISANT A LA MORT DES FEMMELLES ET NE SEMBLANT AVOIR AUCUN EFFET CHEZ LES LAPINS MEME A DES DOSES QUI ONT CONDUIT A UNE MORTALITE SIGNIFICATIVE CHEZ LES FEMMELLES. L'ISOPROPANOL NE PRODUIT AUCUNE EVIDENCE DE NEUROTOXICITE LORS DU DEVELOPPEMENT.
MUTAGÉNÉCITÉ	ALCOOL D'ISOPROPYLE; DES RÉSULTATS MUTAGÈNES POSITIFS ET NÉGATIFS ONT ÉTÉ OBTENUS POUR LES CELLULES IN VITRO DES MAMMIFÈRES ET DES RÉSULTATS NÉGATIFS EN CE QUI A TRAIT AUX

	BACTÉRIES
PRODUITS SYNERGIQUES TOXICOLOGIQUES	N.D.
TOXICITÉ CHRONIQUE.....	N.D.

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

INFORMATION ÉCOLOGIQUE	N.D.
------------------------	------

SECTION 13: INFORMATION SUR LA DISPOSITION DES DÉCHETS

L'ÉLIMINATION DU PRODUIT	ÉLIMINER CONFORMÉMENT À TOUS LES RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET LOCAUX APPLICABLES.
--------------------------------	--

SECTION 14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DÉSIGNATION OFFICIELLE	S.O.
CLASSIFICATION DE TMG.....	NON RÉGLEMENTÉ.
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU PRODUIT.....	S.O.
GROUPE D'EMBALLAGE.....	S.O.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION SIMDUT	B2, D2B
CONFORMITÉ DE CPR.....	CE PRODUIT A ÉTÉ CLASSIFIÉ SELON LES CRITÈRES DE RISQUÉ DU CPR ET CONTIENT TOUTE L'INFORMATION EXIGÉE PAR LE CPR.

SECTION 16: AUTRE INFORMATIONS

INFORMATION SUR LA PRÉPARATION	PRÉPARÉ PAR: LE GROUPE DE RÉGLIMENTATION, TÉLÉPHONE - (613) - 744-8896 DATE DE LA PRÉPARATION: LE 1 JUILLET, 2016
--------------------------------	---

N.D. = NON DISPONIBLE
S.O. = SANS OBJET

L